
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 23 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février, à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Christophe en Brionnais, salle Bel Air, sous la présidence de M. David CORDEIRO.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 12 février 2026
Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 28 – Votants : 32

Etaient présents : M. Charles VERNAY – Mme Marie-Hélène DESCOS VERGUIN – M. Georges MATHIEU – Mme Agnès DURIX PREVOST – M. François GRAS – M. David CORDEIRO – M. Bernard BIESSE – Mme Sylvia DARSAT – Mme Isabelle LAGOUTTE – M. Gérard PEGON – M. Hervé VIZIER – Mme Maryse POPELIN – Mme Dominique ZANETTO – M. Pierre AUVOLAT – M. Jacky PERRET – Mme Christelle DIOT – M. Bernard PATTEEUW – Mme Dominique DEVILLARD – M. Guillaume BUISSON – M. René SARROCA – M. Alain DESCHAMPS – M. Guy MAMESSIER – M. François DE BELIZAL – M. François ANTARIEU – M. Michel LACHEZE – M. Vincent DELORME – Mme Marie-Ange PONCET – M. Armand BERNARD (délégué suppléant Varenne L'Arconce).

Absents excusés : M. Maxime LE CLEZIO (pouvoir donné à G. MATHIEU) – Mme Rachel BESANCON (pouvoir donné à D. CORDEIRO) – Mme Karine VARGOZ (pouvoir donné à S. DARSAT) – Mme Claire GAGET (pouvoir donné à D. ZANETTO) – Mme Laurène KAMINSKI – Mme Patricia MOMMESSIN (représenté par A. BERNARD, délégué suppléant).

Secrétaire de séance : Mme Dominique ZANETTO.

Le Président ouvre la séance et remercie les délégués pour leur présence, ainsi que la Mairie de Saint Christophe en Brionnais pour l'accueil de la réunion.

Le Président procède ensuite à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Mme Dominique ZANETTO est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2026 :

Adoption du procès-verbal de la réunion du 08 décembre 2025
Reversement 2025 aux communes du produit de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance
Avenant n°3 à la convention France Services avec ABISE (solde participation 2025)

Appels à projets Grandir en Milieu Rural, année 2026
Convention CD71 aide au fonctionnement chantier d'insertion
Renouvellement du partenariat BlablaCar Daily (covoiturage du quotidien) et dépôt d'une demande de subvention Fonds Vert
Convention pour la création d'une bretelle chemin St Jacques de Compostelle
Adoption de la modification 1 du PLUI
Admission en non-valeur budget OM
Redevance EHPAD année 2025
Convention vitrages
Convention pour le remboursement du traitement des OMR collectées Outre Loire à Iguerande pendant la fermeture du pont
Retrait de 2 avenants de travaux réhabilitation Gendarmerie
Validation de la stratégie et du plan d'actions de la démarche Eau Défi
Projet nouveau générateur photovoltaïque au marché
Décisions du président
Questions diverses

LISTE DES DELIBERATIONS VOTEES LE LUNDI 23 FEVRIER 2026

Numéro délibération	Libellé des délibérations	Vote
2026-01	Adoption du procès-verbal de la réunion du 08 décembre 2025	Unanimité
2026-02	Reversement 2025 du produit de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance	Unanimité
2026-03	Avenant n°3 à la convention France Services (solde participation 2025)	Unanimité
2026-04	Subventions appel à projets petite enfance GMR 2026	Unanimité
2026-05	Convention avec le Conseil départemental 71 aide au fonctionnement du chantier d'insertion	Unanimité
2026-06	Renouvellement du partenariat covoiturage avec BlaBlaCar Daily	Unanimité
2026-07	Convention pour la création d'une bretelle au chemin Saint Jacques de Compostelle	Unanimité
2026-08	Adoption de la modification n°1 du PLUI	Unanimité
2026-09	Admission en non-valeur budget annexe OM/environnement	Unanimité
2026-10	Redevance EHPAD 2025	Unanimité
2026-11	Convention collecte, transport et traitement des vitrages	Unanimité
2026-12	Convention pour le remboursement du traitement des OMR collectées Outre Loire à Iguerande pendant la fermeture du pont	Unanimité
2026-13	Retrait avenant travaux réhabilitation Gendarmerie	Unanimité
2026-14	Validation de la stratégie et du plan d'actions Eau Défi	Unanimité

Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 08/12/2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 08 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Reversement du produit de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les reversements aux communes gestionnaires de la compétence voirie du produit 2025 de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance :

	Longueur voirie (en mètres)	Part du linéaire	Montant à percevoir (en €)
BRIANT	28 517	8%	1 440,46
FLEURY LA MONTAGNE	27 821	8%	1 405,30
IGUERANDE	51 127	14%	2 582,54
LIGNY EN BRIONNAIS	30 334	8%	1 532,24
MAILLY	13 763	4%	695,20
OYE	27 158	8%	1 371,81
SAINT BONNET DE CRAY	41 881	12%	2 115,50
ST CHRISTOPHE EN B.	37 040	10%	1 870,97
ST DIDIER EN B.	10 615	3%	536,19
SAINTE FOY	15 183	4%	766,93
ST JULIEN DE JONZY	25 775	7%	1 301,95
SARRY	9 822	3%	496,13
SEMUR EN BRIONNAIS	28 829	8%	1 456,22
VARENNE L'ARCONCE	11 078	3%	559,57
Total CCSB	358 943	100%	18 131

Il s'agit d'une dépense obligatoire des EPCI qui ne disposent pas de la compétence voirie et la répartition du produit entre les communes est effectuée au prorata des linéaires de voirie des communes.

Avenant n°3 à la convention France Services avec ABISE (solde participation 2025)

La Communauté de communes a obtenu, en 2022, un agrément pour la gestion d'un France Services labellisé. L'intercommunalité a fait le choix d'en déléguer l'animation à ABISE.

La convention établie pour ce faire repose notamment sur les points suivants :

1. Le coût du portage du service par ABISE doit être intégralement financé par la Communauté de communes afin que l'association n'ait aucun reste à charge
2. Il n'y a pas de reversement automatique de ce qui est perçu par la Communauté de communes à ABISE car la Communauté de communes assume des charges de structure pour France Services
3. Le coût du service doit être maîtrisé tout en conservant une marge pour financer une partie des charges.

Cette convention a fait l'objet d'avenants en 2023 et 2024, pour ajuster le montant de la participation financière de la Communauté de communes à l'association.

Le Président indique qu'en 2024, la Communauté de communes a versé une subvention supérieure aux coûts supportés par ABISE. Ce surplus doit donc être « récupéré » sur la participation communautaire 2025. Sur ces 2 années, les frais supportés par ABISE sont de 73 787 €. A ce jour, la Communauté de communes a versé 60 000 €. Il reste donc un solde de 13 787 € à verser pour l'année 2025.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la conclusion de l'avenant n°3 à la convention France Services avec ABISE, pour le versement d'une somme de 13 787 € au titre du solde de la participation financière communautaire de l'année 2025 à l'animation de ce service.

Subventions appel à projets petite enfance GMR 2026

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les subventions pour les structures petite enfance au titre de l'appel à projet petite enfance 2026. Ces subventions sont accordées grâce aux financements Grandir en Milieu Rural de la MSA Bourgogne.

Dossiers déposés appel à projet petite enfance 2026 « PETITS PAS EN BRIONNAIS »		
Structure	Nom du projet	Subvention votée
Micro-crèche Saint Christophe « Les p'tits cœurs du Brionnais »	Ensemble sur le territoire	400 €
MAM Iguerande « La tribu des cromignons »	Les mains dans la terre	400 €
Collectif des assistantes maternelles Marcigny-Semur (via le RPE)	Découverte du Brionnais par tous les sens	400 €

M. POPELIN précise que la convention Grandir en Milieu Rural a pris fin le 31/12/2025, mais qu'une prolongation a été accordée par la MSA pour financer des actions supplémentaires sur le 1^{er} semestre 2026.

Convention avec le Conseil Départemental 71 – aide au fonctionnement du chantier d'insertion

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la convention avec le Conseil départemental pour l'attribution d'une aide au fonctionnement 2026 au chantier d'insertion.

Le Président souligne que cette aide d'environ 30 000 € par an est très importante pour l'équilibre financier du chantier d'insertion.

Renouvellement du partenariat covoiturage avec BlaBlaCar Daily

Les 3 Communautés de communes du Brionnais sont engagées depuis septembre 2024 dans un partenariat avec BlaBlaCar Daily pour développer le covoiturage sur le Brionnais, notamment pour les trajets domicile travail. Concrètement, les habitants intéressés peuvent télécharger une application mobile qui leur permet de renseigner ou d'accéder aux trajets pour lesquels des propositions de covoiturage existent.

Depuis son lancement, le dispositif se développe de façon régulière. On observe une hausse sensible des trajets effectués depuis avril 2025 et la mise en place des nouvelles incitations financières. Les passagers bénéficient d'une gratuité pour leurs déplacements inférieurs à 40 kilomètres et les conducteurs bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 1,50 € pour les trajets jusqu'à 15 kilomètres. Au-delà et pour les trajets jusqu'à 80 kilomètres, une progressivité de la participation et de la rémunération s'applique. Les déplacements correspondent essentiellement à des trajets effectués aux horaires des déplacements domicile/travail.

Le Président indique que l'enveloppe initiale n'a pas entièrement consommée à la fin de l'année 2025, fin du conventionnement initial (environ 50% des crédits consommés seulement). La participation des intercommunalités est de 2.10 € par trajet.

Après échanges avec les 2 autres EPCI du Brionnais, et compte tenu du développement constaté, il conviendrait de poursuivre ce partenariat en 2026. Le coût demandé par BlaBlaCar Daily est d'environ 22 000 €, réparti prorata de la population des Communautés de communes. Pour celle de Semur-en-Brionnais, cela représente environ 4 350 €. Ce reste à charge pourrait être réduit avec potentiellement la possibilité de déposer une demande de subvention Fonds Vert (si celui-ci est reconduit en 2026 pour cette mesure).

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Dépenses	Coût HT	Coût TTC
Paramétrages application, licence BBCD, reporting, communication, gestion du projet	8 015 €	9 618 €
Commission au trajet	2 276 €	2 731,20 €
Incidations financières	9 577 €	9 577 €
Total dépenses	19 868 €	21 926,20 €
Recettes	Montant	
Montant supporté Brionnais Sud Bourgogne	11 355 €	12 530,83 €
Montant supporté CC Marcigny	4 563 €	5 036,44 €
Montant supporté CC Semur-en-Brionnais	3 950 €	4 358,93 €
Total recettes	19 868 €	21 926,20 €

Jacky PERRET demande si on a des statistiques sur les trajets, les covoitureurs (âges, origines, ...). Le Président répond que oui et qu'un document sera envoyé aux délégués.

Après ces échanges, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le renouvellement du partenariat covoiturage avec BlaBlaCar Daily pour l'année 2026.

Convention pour la création d'une bretelle au chemin Saint Jacques de Compostelle

Le projet, initié par l'association « les Pèlerins de Compostelle 71 », vise à créer une bretelle depuis Paray-le-Monial jusqu'à Charlieu, ville connectée au réseau des chemins de Compostelle. L'itinéraire compte 43km, essentiellement des sentiers situés sur la Communauté de communes. L'association propose aux 5 intercommunalités traversées d'approuver une convention de partenariat. Elle prévoit une participation financière de chacune (750 € pour celle de Semur-en-Brionnais), pour couvrir, les coûts de promotion, balisage, L'entretien du balisage et des chemins doit être assuré par les communes ou les EPCI.

Le Président indique que cet itinéraire est en cohérence avec la stratégie de développement touristique du territoire (itinérance douce, randonnées, valorisation des sites clunisiens, ...). Il est donc favorable à ce que le Conseil approuve le principe de cette bretelle, avec toutefois une réserve.

Au regard du projet travaillé dans le cadre des sites clunisiens pour relier Paray-le-Monial et Charlieu, en passant par les 8 sites candidats, il n'y a aucun intérêt à avoir 2 itinéraires parallèles, avec 2 balisages différents. Au contraire, il est indispensable d'avoir une cohérence entre ces 2 initiatives, même s'il reconnaît que leurs philosophies et objectifs ne sont pas les mêmes : l'un veut aller au plus direct entre les 2 villes, en 2 jours et l'autre veut relier tous les sites avec un itinéraire moins direct et plus long à parcourir. Sur le papier, il n'y a rien d'insurmontable, il faut trouver absolument trouver cette cohérence. MA. PONCET partage cette vision.

H. VIZIER demande si le tracé a aussi été travaillé en fonction de la localisation des hébergements. F. DE BELIZAL et D. CORDEIRO répondent que oui. Mais, sur le territoire, ce n'est pas facile de faire coïncider les fins d'étape et les hébergements. La Communauté de communes de Semur-en-Brionnais est celle qui est la plus traversée, il est donc important de ne pas valider n'importe quel tracé sans avoir réfléchi à minima à ces questions. Ces bretelles sont des vraies opportunités pour développer des hébergements. S'il y a du flux, cela peut générer des créations nouvelles. Des hébergements existants situés juste à côté de l'itinéraire peuvent aussi bénéficier de ces passages. La partie centrale est la plus importante, les randonneurs qui vont cheminer ne vont pas faire leur itinéraire en fonction des gîtes et des chambres hôtes. Le projet mérite attention, même s'il est impossible d'en mesurer les retombées.

F. ANTARIEU informe le Conseil que la commune de Semur travaille à un projet de gîte communal avec 21 couchages. Pour lui, ce projet peut amener une nouvelle clientèle : des gens peuvent venir en train jusqu'à Paray-le-Monial et commencer le trajet à pied dès leur descente du train.

D. CORDEIRO a regardé les tracés des chemins de Saint Jacques dans d'autres régions. Ils ne sont pas toujours très directs. On peut donc aussi regarder pour avoir un tracé en 3 jours, permettant d'optimiser les retombées pour notre territoire. Pour lui, en l'état, le tracé proposé peut ne pas être le

tracé final. Il donne carte blanche au comité de travail des sites clunisiens pour avancer avec l'association « les Pèlerins de Compostelle 71 » sur la finalisation du tracé. Il ne faut pas nécessairement travailler à partir de la proposition de l'association. Relier Paray-le-Monial à Charlieu en 3 jours au lieu de 2 ne va pas changer grand-chose à l'échelle de la globalité des Chemins de Compostelle.

Après ces échanges, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le principe de création d'une bretelle de Compostelle entre Paray-le-Monial et Charlieu avec la réserve d'une nécessaire coordination du tracé avec le projet porté par les sites clunisiens dans le cadre de la candidature UNESCO. Le Conseil approuve également, à l'unanimité, la participation financière de 750 € demandée à la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais

Adoption de la modification 1 du PLUI :

Sur la base du dossier modifié, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la modification n°1 du PLUI. La nouvelle version du PLUI sera opposable dans 1 mois environ, après réalisation des différentes mesures de publicité.

Le Président souligne, qu'au final, beaucoup de temps et de réunions auront été nécessaires pour cette modification. Il remercie tous ceux et celles qui y ont travaillé. Une loi de modification et simplification des procédures d'urbanisme devrait faciliter les prochaines évolutions des documents d'urbanisme.

Admission en non-valeur budget OM

Le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, l'admission en non-valeur, sur le budget annexe « OM environnement » 2026, d'une somme de 100 € correspondant à un impayé de dépôts de déchets professionnels à la déchetterie.

Redevance spéciale EHPAD Bouthier de Rochefort année 2025

Chaque année, l'EHPAD « Résidence Cœur du Brionnais – site Bouthier de Rochefort » s'acquitte d'une redevance spéciale en contrepartie de la collecte, du transport et du traitement de ses déchets, assurés par la Communauté de communes. En 2025, 26,16 tonnes d'OMR ont été collectées. En fonction des coûts supportés par la collectivité, le montant de sa redevance 2025 s'élève à 10 859,07 € nets.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, cette redevance. Elle sera recouvrée par l'émission d'un titre de recettes.

Convention collecte, transport et traitement des vitrages

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la convention avec l'entreprise AIGUILLY RECYCLAGE pour la collecte, le transport et le traitement des vitrages collectés en déchetterie. Compte tenu du très faible volume annuel de collecte (1 benne par an), les vitrages ne sont pas intégrés aux marchés renouvelés cette année et font l'objet d'une convention spécifique qui couvre la période du 01/01/2026 au 31/12/2029. Les coûts des prestations comprises dans la convention sont les suivants : coût mise à disposition bennes vitrage : 50 € HT/mois ; coût de collecte : 90 € HT par rotation ; cout transport et traitement : 60 € HT par tonne

Convention pour le remboursement à la CC de Marcigny du traitement des OMR collectées Outre Loire à Iguerande pendant la fermeture du pont

La fermeture à la circulation du pont de la Loire à Iguerande depuis le 26 septembre 2025 perturbe la collecte des ordures ménagères. En effet, la collecte des habitations d'Iguerande, situées rive gauche

de la Loire, le même jour que le reste de la commune, demanderait un détour important, donc onéreux en temps et en énergie pour le prestataire de collecte.

Le collecteur étant le même pour les deux collectivités et en échange du service rendu à ces habitants, la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais s'engage à rembourser à la Communauté de communes de Marcigny le coût de traitement de ces déchets entrants au CSDU de Granges. Une convention a été rédigée pour encadrer ces remboursements. Pour 2025, 3,4 tonnes ont été collectées entre le 29/09/2025 et le 31/12/2025.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, cette convention et autorise le Président à la signer.

Retrait avenant travaux Gendarmerie

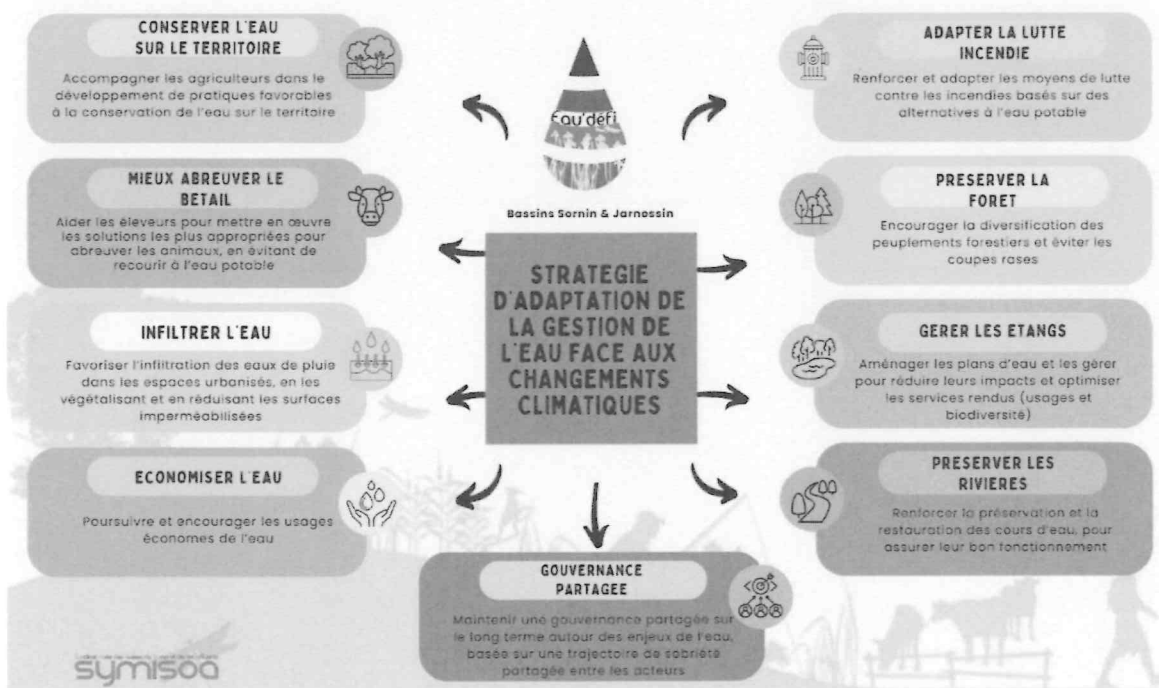
Le Conseil communautaire du 15/12/2025 a approuvé différents avenants aux marchés de travaux de réhabilitation de l'ancienne Gendarmerie. Les avenants des lots n°6 et 10 ont appelé des observations du contrôle de légalité (courrier du Sous-préfet du 29/01/2026) et du SGC (courrier du 09/02/2026) au regard du pourcentage d'évolution du montant (supérieur à 50% de la valeur initiale des marchés). Le Bureau du conseil et du contrôle demande leurs retraits.

Après échange avec ce service, un courrier sera fait à Monsieur le Sous-préfet pour justifier l'avenant en moins-value du lot n°10. Pour régulariser le lot n°6, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, :

- un avenant en moins-value de 14 751,10 € (soit -27,66% du montant du marché initial) correspondant aux travaux non réalisés. Le montant du marché est ramené à 38 571,45 € HT,
- un marché de prestations supplémentaires, attribué sans publicité ni mise en concurrence pour un montant de 55 237,42 € HT. Cette procédure est permise par l'article R.2122-8 du CCP. Elle permet, en effet, à un acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence pour les lots dont le montant est inférieur à 100 000 € HT pour les marchés de travaux et que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20% de la valeur totale du marché (ce qui est le cas ici).

Validation de la stratégie et du plan d'actions Eau Défi :

Le COPIL de la démarche EAU DEFI a validé début février la stratégie et le plan d'actions sur les bases présentées par Céline DECHAVANNE au conseil communautaire du 06/10/2025.



1. Accompagner collectivement les agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques aux changements climatiques
2. Accompagner individuellement les exploitants agricoles sur la gestion de l'eau (sobriété, ressources)
3. Soutenir le développement et la préservation des haies
4. Mettre en place des plans de gestion partenariaux sur les zones humides prioritaires
5. Elaborer une charte locale pour la prise en compte de l'eau dans les espaces urbanisés
6. Développer la pédagogie et le dialogue sur les bénéfices apportés par des milieux aquatiques fonctionnels et promouvoir une culture commune autour de la valeur de l'eau en ciblant tous les publics
7. Réduire les besoins en eau destinés à l'alimentation en eau potable (efficacité des infrastructures, sobriété des usages, recherche d'alternatives à l'eau potable)
8. Réduire les impacts des plans d'eau et optimiser les services rendus
9. Développer les alternatives aux prélèvements dans les réseaux d'eau potable pour la défense incendie
10. Améliorer les pratiques forestières
11. Renforcer les opérations de restauration des cours d'eau
12. Accompagner les structures compétentes en eau potable et urbanisme dans la prise en compte de la trajectoire de gestion quantitative des ressources en eau
13. Elaborer et mettre en œuvre une maîtrise foncière et/ou d'usage en bords de cours d'eau et sur les zones humides prioritaires
14. Renforcer les moyens du SYMISOA
15. Maintenir une gouvernance partagée sur le long terme pour faire vivre la démarche mais aussi prévenir et gérer les tensions et potentiels conflits d'usage de l'eau

C. VERNAY demande pourquoi c'est le SYMISOA et pas le SMAAA qui intervient sur cette question ? Il ajoute que sur les forêts il y a des organismes, sur l'eau il y a des syndicats. Il trouve qu'on se disperse. Il faut déjà respecter ceux qui ont déjà les compétences.

D. CORDEIRO répond que ce n'est pas le SYMISOA qui va tout faire. Il va travailler avec les Chambres d'agriculteurs et tous les organismes qui ont un lien avec l'agriculture, la forêt, ... I. LAGOUTTE ajoute que ces actions visent à mieux gérer la ressource en eau. Avec EAU DEFI, le SYMISOA met tout le monde autour de la table pour que chacun travaille avec le même objectif et aille dans le même sens. M. POPELIN complète en disant que beaucoup de structures ont participé aux différentes réunions de travail.

Après ces échanges, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, :

- Approuve la stratégie élaborée dans le cadre de la démarche Eau'Défi, visant à adapter localement la gestion de l'eau face aux changements climatiques.
- Approuve le programme global proposé pour décliner cette stratégie, comportant les actions décrites ci-dessus.
- Prévoit de valider une programmation chiffrée pour la période 2027-2029 d'ici fin 2026, pour une inscription à l'accord de territoire qui sera signé par le SYMISOA avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour cette même période.

Projet nouveau générateur photovoltaïque au marché

Le Président informe le Conseil de l'avancée du projet de remplacement de l'installation photovoltaïque sur la toiture du marché. ALHENA, titulaire du marché, attend que la Communauté de communes lui confirme que la charpente de la hall du haut supporte le poids du nouveau générateur. Pour évaluer la portance de la charpente, une étude a été confiée à un BE structures, SOCODER, en septembre 2025.

Mi-janvier 2026, SOCODER a transmis des plans de confortement et une estimation à plusieurs centaines de milliers d'euros. Ces propositions sont justes inconcevables, aussi bien financièrement

qu'en volume de bois à installer. Aucune note de calcul n'a été transmise. Face à ces manquements et insuffisances, D. CORDEIRO indique que la Communauté de communes regarde pour dénoncer ce marché et envisage une autre option : travailler avec une entreprise spécialisée en construction bois disposant d'un bureau d'étude pour trouver des solutions. Le calepinage des panneaux peut aussi être revu pour limiter les poids en toiture ou les répartir sur une surface plus grande. D. CORDEIRO remercie Michel LACHEZE pour l'appui professionnel sur ce dossier compliqué.

Dans l'immédiat, il serait possible de démarrer le remplacement des panneaux sur le bâtiment des parcs acheteurs.

Décisions du président

Communication des décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations depuis la réunion du 15/12/2025.

Questions diverses :

- Locations des logements à Semur : la réception est reportée à la fin de semaine. Le plombier rencontre quelques soucis pour la remise en eau des logements. Leur location au premier mars semble compromise. La Communauté de communes a reçu une candidature sérieuse. Le Président demande aux communes de renvoyer à la Communauté de communes les demandes pour les locations de ces logements.
- F. DE BELIZAL suggère de trouver un nom plus approprié au nouveau bâtiment. « Ancienne Gendarmerie » ne reflète pas la nouvelle occupation des lieux. D. CORDEIRO n'y est pas opposé, mais souhaite prendre du temps. Aujourd'hui, il n'y a qu'ABISE sur le site, mais il reste tout un étage inoccupé et, selon l'utilisation de cet espace, il faudra en tenir compte dans le futur nom.
- Le prochain conseil communautaire est fixé au lundi 09 mars 2026.

Actualités des commissions

Commission agricole :

- Depuis le début de l'année, environ 900 animaux sont présentés chaque mercredi au marché, avec toujours des très bons niveaux de vente. Les cours continuent à augmenter légèrement. D. CORDEIRO remercie toute l'équipe du marché et son directeur. F. ANTARIEU indique que la SAEM a redistribué plus de 200 000 € sur son résultat 2025 aux jeunes agriculteurs, aux personnels du marché (dans le cadre du contrat d'intéressement), aux autres acteurs. 400 000 € ont aussi été versés à la Communauté de communes au titre de l'affermage 2025.
- Le projet de marché ovin est toujours à l'étude. Demain, une délégation de la SAEM de 25 personnes (président, directeur, bouviers, antenne touristique) se rend au marché aux ovins à Laissac. G. BERGER souhaite une ouverture de ce marché pour Pâques.
- Les travaux du projet touristique débiteront début septembre 2026.

Commission action sociale :

- ABISE travaille à installer l'ALSH dans des locaux plus centraux. Des échanges sont en cours avec la PMI et il faudra très rapidement prendre une décision en vue de préparer l'accueil de cet été

et d'avoir de la visibilité. Si ABISE ne peut pas compter sur des locaux adaptés, ce sera compliqué de continuer à assurer le service. Les effectifs ont été satisfaisants lors des dernières vacances (11 enfants par jour en moyenne), mais sont encore un peu trop justes pour garantir un équilibre financier pour ABISE.

- M. POPELIN fait part de la bonne fréquentation des services ABISE dans les nouveaux locaux, avec une appropriation progressive par les usagers et les associations.
- France Services : ABISE et la Mission Locale ont mis en place un partenariat pour favoriser l'accès aux droits pour les jeunes. Ce manque d'accompagnement des jeunes dans leurs démarches administratives (locations, ...) était ressorti lors des travaux de la CTG. Le prochain COPIL France Services aura lieu le 30/04 matin.

Commission environnement :

- G. MATHIEU informe le Conseil que RHONAVAL (VEOLIA) a remporté le marché de construction et exploitation du futur incinérateur de BAYET. Pour le financement des travaux (110 millions d'euros), un Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) a été constitué entre 6 Syndicats, dont le SMEVOM, qui pourra utiliser le site pendant de 25 ans pour traiter ses déchets. La participation à l'investissement de chaque Syndicat a été calculée sur les tonnages d'OMR de l'année 2023. Cette année-là, les tonnages du SMEVOM ont représenté 19% des tonnages de l'ensemble des membres du GAC, soit une participation de 21,340 millions d'€. Le SMEVOM la financera par des emprunts et elle sera décaissée en 3 fois. G. MATHIEU a demandé au directeur du SMEVOM d'organiser rapidement une réunion avec la Communauté de communes pour bien être au clair sur ce dossier à fort enjeu.
- Face à la hausse des refus de tri (23% pour la Communauté de communes en 2025), le SMEVOM va désormais refacturer 50 % de ces surcoûts à partir de cette année
- Une nouvelle opération de broyage des déchets verts a été effectuée il y a 3 semaines (léger surcoût lié aux intempéries).

Commission lien aux communes :

- F. ANTARIEU informe le Conseil de l'importance de travailler cette année sur la structure du capital de la SAEM. Aujourd'hui, la Communauté de communes détient 85% du capital et des structures privés détient les 15% restants. Les privés et la Communauté de communes n'ont pas les mêmes objectifs d'actionnaires. Les investisseurs privés ont plutôt une volonté de retour sur investissement alors que l'intérêt de la Communauté de communes est de consolider le plus possible le capital de la SAEM pour la placer dans de meilleures conditions vis-à-vis des banques, notamment dans la négociation des conditions des lignes de trésorerie indispensables pour la SAEM (plus de capitaux c'est moins d'intérêt sur la ligne de trésorerie). Aujourd'hui, le capital de la SAEM est de 100 000 € seulement. Il est important de le monter à 200 000 €. Pour y arriver il est possible de proposer 2 types d'actions : des actions ordinaires (que détiendrait la Communauté de communes) et des actions de préférence à dividende prioritaire pour les privés. Ce sujet sera étudié lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration de la SAEM, prévu le 09/03.

Commission tourisme :

- Pas d'actualités particulières
-

Actualités des communes

Saint Didier en Brionnais : P. CORNELOUP a constaté des formes pas très règlementaires sur les balisages des Balades Vertes réalisées dans le bourg de Saint Didier. Il rappelle qu'il faut être très vigilant sur les formes des flèches, des croix,

Sainte Foy : Guy MAMESSIER demande quand ABISE va quitter le hangar communal ? En effet, la Mairie a trouvé un locataire. Le Président répond qu'ABISE a en projet de libérer les lieux fin mars.

Sarry : 650 moutons ont traversé la commune

Semur en Brionnais : la commune accueille le tournoi de foot des Plus Beaux Villages de France à Ascension. La réouverture du château est prévue le 18/03 et l'association a déjà des demandes de visite. MA PONCET participera demain à la première réunion du réseau VIF du Brionnais.

Briant : la commune entame la rénovation du parking entre le restaurant et la salle communale.

Fleury la Montagne : la commune est désormais ambassadrice pour le don d'organes.

Iguerande : la commune avance sur le projet de logements inclusifs derrière la Fabrique. Plus de 40 personnes (et pas que de la commune) sont venues à la première réunion.

Ligny en Brionnais : la commune a pris les devants sur la menace de suppression d'une classe. Elle a été reçue par l'Inspecteur d'académie et lui a transmis toute la détermination des 2 communes du RPI. Si les perspectives semblent favorables pour la rentrée de septembre 2026 (avec 50 enfants inscrits), cela devrait être plus compliqué pour l'an prochain (il ne faut pas être en dessous de 49 enfants pour 3 classes). G. PEGON informe que le Conseil municipal a suivi la demande d'ABIE pour continuer à accueillir à Ligny l'ALSH jusqu'à fin de l'année scolaire. La commune expérimenté l'engazonnement du cimetière, les premiers retours sont satisfaisants.

Pas d'actualités particulières pour les autres communes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Président de la Communauté de communes David CORDEIRO	La secrétaire de séance, Dominique ZANETTO
